



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droit syndical

Question écrite n° 65826

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut des militants syndicaux. Face aux difficultés croissantes à être adhérent à une organisation syndicale, à exercer une fonction syndicale et compte tenu de l'importance que revêt l'action syndicale dans le monde du travail, il apparaît utile de compléter et de renforcer le statut du militant syndical, afin de lui permettre de pleinement jouer son rôle. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65826

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5302